

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 764)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE36

présenté par

M. Jumel, M. Bruneel, M. Wulfranc, M. Chassaigne, Mme Buffet, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Lecoq, M. Peu et M. Fabien Roussel

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de l'amendement s'interrogent sur l'opportunité de modifier les modalités de gestion et d'exploitation des gares et sur leurs conséquences en termes de qualité de service.